

Statut du chef d'établissement

Avenant type au contrat d'un chef d'établissement mis à disposition

SGEC/2018/671b 12/07/2018

Chefs d'établissement de plusieurs établissements ne constituant pas un ensemble scolaire

Modèle d'avenant au contrat de travail du chef d'établissement mis à disposition

Si nécessaire, ce modèle d'avenant peut être adapté et complété en fonction de la situation particulière de chaque établissement.

La mise à disposition ne pouvant, au regard de la réglementation en vigueur, être consentie que temporairement, l'avenant est signé pour une année scolaire au maximum. En cas de nécessité de prolongation de la mise à disposition (notamment en raison du temps nécessaire à la fusion des OGEC), un nouvel avenant sera signé pour l'année scolaire suivante.

Les mentions en bleu indiquent une information à compléter. Les mentions en vert indiquent une information à choisir entre plusieurs options.

AVENANT N° X AU CONTRAT de TRAVAIL A DUREE INDETERMINEE DE CHEF D'ETABLISSEMENT DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

Entre les soussignés

l'OGEC A (nom)

ayant son siège social à (Adresse)

représenté par son Président en la personne de Monsieur (Madame) (Nom du ou de la président(e)) agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par le Conseil d'Administration dudit organisme,

d'une part,

Et,

Monsieur (Madame) (prénom) (nom) né(e) le (date), à (lieu) demeurant à (adresse complète)

d'autre part,

Il a été conclu et arrêté ce qui suit :

Monsieur (Madame) (prénom) (nom) a accepté la mission qui lui a été confiée par lettre du du (date) par (nom de l'autorité de tutelle), de diriger l'établissement B (nom) et ce conformément au statut du chef d'établissement de l'enseignement catholique adopté par le Comité National de l'Enseignement Catholique le 24 mars 2017.

Après consultation des instances représentatives du personnel (le cas échéant) et accord de Monsieur (Madame) (prénom) (nom), les OGEC de l'établissement A (nom) et de l'établissement B (nom) ont conclu une convention de mise à disposition à but non lucratif pour du XX XX XXXX au XX XXXXX.

Le présent avenant formalise l'accord de Monsieur (Madame) (prénom) (nom).

Article 1 : Objet de la mise à disposition

Monsieur (Madame) (prénom) (nom) accepte sa mise à disposition au sein de l'établissement B (nom) pour y assurer les fonctions de chef d'établissement dans toutes ses dimensions, telles que définies dans le Statut du chef d'établissement de l'enseignement catholique en sus de celles qu'il assure au sein de l'établissement A (nom)

Article 2 : Rémunération

Conformément au statut du chef d'établissement de l'enseignement catholique adopté par le Comité National de l'Enseignement Catholique le 24 mars 2017, la rémunération de Monsieur (Madame) (prénom) (nom) est portée à X points.

Article 3 : Temps de travail

En sa qualité de cadre dirigeant et compte tenu de la nature de ses fonctions et du niveau de ses responsabilités, Monsieur (Madame) (prénom) (nom) dispose d'une large autonomie dans l'organisation de son temps de travail et fait son affaire de la répartition de celui-ci entre les établissements. Monsieur (Madame) (prénom) (nom) rend compte régulièrement de son activité aux présidents et aux conseils d'administration des OGEC des établissements concernés.

Article 4 : Lieu de la mise à disposition

Cette mise à disposition implique pour Monsieur (Madame) (prénom) (nom) de se rendre sur le site de l'établissement B (nom) et de se déplacer par ailleurs dans tout autre endroit lié à son activité de chef d'établissement.

Article 5 : Durée

Cette mise à disposition prend effet le (date) et est conclue du XX XX XXXX au XX XX XXXX.

Au terme de la mise à disposition, Monsieur (Madame) (prénom) (nom) assumera ses fonctions telles que précisées dans son contrat initial.

Fait en triple exemplaire, A (lieu), Le (date)

Lu et approuvé (mention manuscrite)

Le Chef d'Etablissement

Lu et approuvé (mention manuscrite)

Le(a) Président(e) de l'Organisme de Gestion

Visa de l'Autorité de Tutelle

Copie au Président de l'Ogec B (nom)